



Suppression des grappes en excès par rapport aux objectifs de production, au climat ou aux capacités de la plante



40h/1000 ceps avec comptage des grappes
100 h/ha (suppression une grappe/2),
réf Champagne

- Adapter la quantité et la qualité de la récolte par rapport aux objectifs de production et aux contraintes hydriques du sol
- Nivelier la production d'une année sur l'autre

► Fonctions dans la réduction des phyto

Éviter les entassements de grappes et maintenir un microclimat plus aéré défavorable au développement des maladies (contre le botrytis)

► Dans quelles conditions ?

Estimer le volume potentiel de récolte avant d'éclaircir, adapter le taux d'éclaircissage à chaque cep en fonction des objectifs de production, des résultats de l'année précédente et du stade phénologique de la vigne.

Fenêtre d'intervention courte : Cf. guides régionaux
précoce (avant véraison)

tardive (à la veille des vendanges) : inefficace par rapport à la réduction du recours aux produits, et risque de pourriture acide sur les grappes laissées au sol

phénomènes de compensation : l'augmentation du poids des grappes dépend de la période d'intervention (de 15 à 50%)

A considérer comme une technique de rattrapage lorsque les autres méthodes ne sont pas satisfaisantes et/ou pour des parcelles à haute valorisation commerciale et financière

Effets induits sur ...

► Organisation du travail :

- (-) époque d'intervention restreinte
- (-) travail pénible et coûteux en main-d'œuvre

► Économie :

- (-) éclaircissage manuel : 500€/ha (écartement de 2,20 m)^[2]

► Agronomie :

- (+) limite les effets de fortes sécheresses
- (+) favorise la précocité
- (-) augmentation de la vigueur les années suivantes

► Qualité du produit :

- (+) amélioration du rapport feuille / fruit : meilleure maturation des raisins

^[2] IFV Sud Ouest

MEILLEURE EFFICACITÉ DE LA TECHNIQUE SI ASSOCIATION AVEC...

Diminuer la vigueur végétative passe aussi par **un raisonnement de la fumure, de l'irrigation et une gestion de l'enherbement**. Par exemple, limiter les fumures entraînant une vigueur excessive de la vigne contribue à lutter contre mildiou, oidium et pourriture grise.